

Le 29 septembre 2011

RAPPORT
DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE NATIONALE
SUR LE PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011

(Rapporteur : M. Alexandre BORDERO,

Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale)

Dans son rapport préliminaire de septembre sur les perspectives de l'économie mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) souligne que l'économie mondiale souffre de la confluence de deux courants d'évolution défavorables. Premièrement, une reprise beaucoup plus lente dans les pays avancés depuis le début de l'année, phénomène qui, pour une large part, n'avait pas été perçu alors même qu'il se produisait. Deuxièmement, une forte augmentation de l'incertitude budgétaire et financière, particulièrement prononcée depuis le mois d'août. Si chacun de ces courants est préoccupant en soi, leur conjonction et leur interaction le sont plus encore. Partant de ce constat, le FMI en conclut que des mesures énergiques s'imposent d'urgence pour améliorer les perspectives et réduire les risques.

Cette analyse qui nous renseigne sur l'environnement économique de la Principauté de Monaco ne s'applique pourtant pas, pour l'instant, à notre pays. Au 31 août 2011, selon les chiffres communiqués par le Gouvernement, les recettes encaissées par l'Etat monégasque depuis le début de l'année étaient en progression de près de 9 % par rapport à la même période de l'année dernière. Votre Rapporteur s'est aussi intéressé à l'historique des recettes totales encaissées au 31 août sur les cinq dernières années. Il apparaît qu'avec un taux d'encaissement de 65 % des recettes prévues au Budget Rectificatif 2011, l'exécution des recettes sur cette période signe un record dépassant sensiblement les années 2007 et 2008 qui avaient pourtant été exceptionnelles.

S'il est évident que la dégradation de l'économie mondiale, qui doit être nuancée selon les zones géographiques, aura tôt ou tard une influence sur l'économie monégasque, nul ne peut encore affirmer quand ce phénomène se produira, ni de quelle façon il se produira.

Face à une telle problématique, deux courants de pensée s'opposent : l'un, responsable, qui en appelle à la prudence et à la vertu budgétaire tout en encourageant l'esprit d'entreprendre, l'autre, idéologique, qui en appelle au repli sur soi et qui, dans une logique de peur de l'avenir, ne peut qu'avoir des effets dévastateurs sur l'attractivité de la Principauté.

Je viens de le dire, le projet de Budget Rectificatif 2011 s'inscrit dans un contexte économique international instable et incertain. Ces dernières semaines ont été marquées par une grande incertitude sur les marchés financiers, en raison notamment de l'inquiétude des investisseurs et des grands acteurs économiques suite aux tensions sur les dettes souveraines de la zone euro et à l'abaissement de la note de la dette publique américaine.

Il est important de rappeler que la vigueur de la santé économique de notre pays est fortement dépendante du contexte économique de nos principaux partenaires commerciaux européens. Ce contexte international exige donc de la part de l'Etat monégasque de la prudence quant aux anticipations sur les encaissements futurs de recettes, mais aussi et surtout en matière de dépenses.

Le projet de Budget Rectificatif propose finalement un déficit prévisionnel à hauteur de 87,8 millions d'euros, ce qui réduit sensiblement le déficit annoncé en début d'exercice à l'occasion du Budget Primitif qui s'élevait à 93,9 millions d'euros. Votre Rapporteur tient à préciser qu'à l'occasion des séances privées destinées à l'étude de ce projet de Budget Rectificatif, le Gouvernement a souhaité présenter par anticipation les écritures sur le siège dont les incidences sur les grands équilibres budgétaires ont été prises en compte dans ce rapport.

Ce recul du déficit d'environ 6 millions d'euros s'explique par une baisse des recettes de 54,8 millions d'euros compensée par une réduction plus importante des dépenses pour un montant de 61 millions d'euros. Il faut ajouter que le déficit prévisionnel de 87,8 millions d'euros ne tient pas compte, bien entendu, de l'enveloppe des reports de crédits qui s'élève à 55 millions d'euros, mais qui s'est substantiellement réduite depuis le dernier exercice où elle s'élevait à 78 millions d'euros.

Si l'on s'attache à analyser les prévisions de recettes qui s'élèvent à 788,8 millions d'euros, leur réduction de 54,8 millions d'euros par rapport au Budget Primitif confirme les inquiétudes que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait soulevées dans son rapport sur le projet de Budget Primitif 2011 quant aux prévisions optimistes du Gouvernement. Gardons cependant à l'esprit que ce recul des prévisions de recettes provient, pour l'essentiel, d'une diminution des reversements par la partie française pour 2011 au titre du compte de partage de la TVA, soit près de 40 millions d'euros !

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 5 juillet dernier, le Gouvernement indiquait que le Budget Rectificatif 2011 était marqué du signe de la prudence en raison, notamment, d'une reprise moins rapide que prévue. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale tient à rappeler que, dans son rapport sur le Budget Primitif 2011, elle avait souligné que l'estimation des recettes lui semblait trop ambitieuse. Au regard des estimations rectificatives mais aussi de la tendance à fin août, force est de constater que la Commission avait su faire preuve du réalisme et de la prudence nécessaires dans le contexte économique de ces derniers mois.

A la lecture des recettes à fin août, il est bien difficile d'établir des projections pour les mois à venir. En effet, même si à ce stade de l'année les recettes sont en hausse de 8,9 % sur 2010, on peut noter une grande volatilité des encaissements depuis le début de l'exercice 2011 avec une alternance de baisses et de hausses mensuelles par rapport à l'exercice 2010. Néanmoins, au regard des derniers éléments fournis par le Gouvernement, notamment sur les réévaluations à la hausse du montant du compte de partage à percevoir sur l'exercice, on peut penser que les estimations rectifiées sont plausibles.

A cette réflexion, on peut ajouter les excellents résultats de la saison touristique ainsi que le succès du Grand Prix qui laissent entrevoir une embellie de l'économie monégasque, permettant d'espérer que pour cette année tout au moins, les effets de la crise seront atténués.

Le Budget Rectificatif prévoit une baisse des recettes de l'ordre de 55 millions d'euros par rapport aux estimations primitives qui résulte essentiellement de la diminution de 60 millions d'euros du chapitre « Contributions ».

Si l'on s'attache à analyser les principaux postes des contributions, on constate en premier lieu une baisse de 25 millions d'euros des transactions juridiques. Celle-ci se décompose entre - 17 millions d'euros pour les droits de mutation et - 8 millions d'euros pour les droits de transcription. Le Gouvernement justifie cette forte baisse par l'impact de la nouvelle loi en vigueur sur les droits de mutation qui, dans un premier temps, est négatif en raison de la réduction du droit proportionnel, pour laisser place, à compter de 2012, à des gains supplémentaires provenant d'opérations jusqu'à présent non taxées. Sur la base des résultats à fin août et des prévisions rectificatives, on peut noter que les recettes prévues pour les quatre derniers mois de l'année devraient être inférieures de 5 millions d'euros par rapport aux encaissements réalisés lors des quatre derniers mois de l'année 2010, ce qui ne suit pas la tendance positive observée depuis le début de l'année, y compris depuis la promulgation de la loi.

De leur côté, les transactions commerciales affichent une baisse de près de 41 millions d'euros par rapport aux estimations primitives, soit - 9,4 %. Cette baisse s'explique quasi intégralement par la diminution des encaissements du compte de partage qui sont estimés à seulement 78,3 millions d'euros pour 2011, soit le montant le plus faible depuis 2003. A titre d'information, l'encaissement moyen depuis 2003 s'élève à 118,5 millions d'euros. Au vu de la baisse constante des recettes du compte de partage depuis 2008 et de leur niveau préoccupant, la Commission fait savoir qu'il lui paraît indispensable que le Gouvernement Princier ouvre une réflexion en matière de TVA en l'inscrivant dans une vision d'ensemble des accords douaniers et fiscaux franco-monégasques.

En effet, ce changement structurel s'il est de nature à renforcer la Souveraineté budgétaire de la Principauté qui devient de moins en moins dépendante des reversements français, il expose aussi de plus en plus les recettes de l'Etat à la seule santé de l'économie monégasque. Ainsi, les recettes émanant de la TVA monégasque progressent fortement en raison des bons résultats de l'activité en Principauté.

A cette occasion et au regard de la part prépondérante prise par les recettes issues de la TVA monégasque, qui atteignent désormais 80 % des recettes totales de TVA (contre 61,6 % en 2003), la Commission réitère sa demande relative à la communication d'éléments statistiques plus détaillés. Elle souhaiterait notamment disposer des données trimestrielles concernant les encaissements par secteur d'activité.

S'agissant des recettes d'I.S.B., on constate une estimation rectificative à la hausse de 5 millions d'euros compte tenu des versements plus conséquents de certains contributeurs depuis le début de l'année. Toutefois, au regard de la tendance à fin août – recettes en hausse de 20 % sur 2010 – ces recettes paraissent sous-estimées. En effet, selon les prévisions du Gouvernement, il est envisagé une baisse de plus de 41 % sur les encaissements réalisés lors des quatre derniers mois de 2010.

Par ailleurs, la Commission des Finances considère qu'il est nécessaire de maintenir l'égalité entre les redevables de cette contribution et que s'il est honorable que certaines entreprises souhaitent participer au sponsoring culturel ou sportif, il serait préférable que tous participent raisonnablement à l'effort national.

Après cette analyse des recettes fiscales, la Commission souhaite s'attarder sur les produits et revenus du domaine de l'Etat.

Les modifications rectificatives portent à la fois sur le domaine immobilier et les parkings publics.

Ainsi, les recettes issues du domaine immobilier sont révisées à la baisse (- 220 000 euros) compte tenu de la poursuite de la signature des contrats « Habitation-Capitalisation » (407 à ce jour) dont le paiement, qu'il fasse l'objet d'un versement en intégralité ou d'un prêt, ne peut pas, pour des raisons d'orthodoxie budgétaire, être comptabilisé en recettes de loyer sur le Budget de l'Etat. Si les estimations de l'an passé avaient été largement surestimées, elles semblent aujourd'hui plus en phase avec la réalité.

Par ailleurs, la hausse de 2 % des tarifs des parkings publics et de la fréquentation est à l'origine de la majoration de 500 000 euros des produits encaissés par ce Service.

Si l'on s'attache à observer les produits issus des monopoles concédés, on constate à nouveau la diminution préoccupante de la redevance de la S.B.M., dont le montant a été révisé à la baisse, soit - 1,4 million d'euros, compte tenu du réajustement opéré sur le chiffre d'affaires prévisionnel en fonction des résultats de la société sur l'exercice. La part revenant à l'Etat ne cesse de diminuer et atteindrait son plus bas niveau depuis 2003, soit 17,8 millions d'euros contre près de 31 millions d'euros en 2003.

A ce constat, il convient d'ajouter un effondrement du montant des dividendes reversés par la Société à l'Etat, qui ont été estimés à 60 000 euros contre 3,9 millions d'euros initialement prévus au vu de la situation économique de la société.

Votre Rapporteur entend que le Gouvernement, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, se prononce sur cette situation et fasse part au Conseil National des mesures qu'il entend prendre pour y remédier.

A contrario, la situation de Monaco Telecom, qui suivait la même tendance que la S.B.M. ces dernières années, semble nettement s'améliorer, ce qui bénéficie directement aux recettes de l'Etat. Ainsi, au regard des bons résultats de l'entreprise, la redevance est majorée de 400 000 euros, correspondant à un versement de 6,4 millions d'euros au total sur l'exercice, et les produits provenant des dividendes des actions détenues par l'Etat sont également révisés à la hausse avec un surplus de près de 2 millions d'euros par rapport aux estimations primitives.

Les produits issus des services administratifs traduisent l'effort de rigueur et de recherche de recettes réalisé par le Gouvernement dans le cadre de ce Budget Rectificatif. En effet, majorés de plus de 5 millions d'euros, ces produits représentent la restitution, d'une part, des trop-perçus de subvention auparavant capitalisés et non utilisés par les entités et, d'autre part, les reliquats de crédits conservés par la Coopération Internationale en raison des décalages de paiement constatés en fin d'exercice.

Comme il l'a indiqué, le Gouvernement a fait preuve d'une grande prudence quant à l'estimation des recettes et a révisé, conformément aux conclusions de la Commission lors de l'analyse du Budget Primitif, l'estimation primitive des contributions à la baisse. Toutefois, au regard des produits perçus à ce stade de l'année, il semble que les estimations rectificatives soient légèrement pessimistes. En effet, si les droits de mutation semblent bien difficiles à estimer compte tenu de l'impact de la nouvelle loi, dont l'effet positif ne devrait se faire sentir qu'à compter de 2012, il faut retenir qu'à la fin du mois d'août, 79 % du montant total des droits prévus au Budget Rectificatif avaient été encaissés. De la même façon, les recettes d'I.S.B. semblent, elles aussi, quelque peu sous-évaluées dans la mesure où à la même date le taux d'encaissement était déjà de 89 %.

Même s'il est possible que le résultat des produits encaissés s'avère supérieur aux estimations de recettes de l'exercice 2011, il n'en demeure pas moins que la Commission est consciente du niveau global, qui reste insuffisant au regard des charges qui pèsent sur le budget de l'Etat, et demeure attentive aux estimations qui seront présentées au vote de l'Assemblée pour les exercices à venir.

Concernant les dépenses, une inscription modificative à la baisse de près de 61 millions d'euros a été inscrite au Budget Rectificatif, ramenant leur montant global de 937 millions d'euros à 876 millions d'euros, auquel il convient d'ajouter les 55 millions d'euros de reports de crédits.

La Commission tient à souligner l'effort qui a été fait sur la réduction du niveau des dépenses et constate que, pour la première fois depuis 2003, les trois rubriques affichent simultanément des estimations à la baisse.

Les dépenses de fonctionnement, première catégorie de dépenses, sont en légère diminution de - 0,6 % sur le Budget Primitif 2011, soit - 3 millions d'euros, mais demeurent en hausse de près de 6 % sur le réalisé de 2010. Cette baisse provient des fournitures, services extérieurs et travaux (- 4,7 millions d'euros), partiellement limitée par la progression des charges de personnel (+ 1,9 million d'euros). Ces dernières traduisent notamment la majoration des charges sociales et, plus particulièrement, des dépenses relatives aux prestations médicales dont l'inscription primitive a été abondée de 2 millions d'euros.

Les traitements et rémunérations ont été contenus grâce, notamment, aux enveloppes budgétaires non utilisées dans le cadre de recrutements de personnel en cours d'année qui ont pu compenser les nouvelles créations de 9 postes depuis le vote du Budget Primitif 2011.

Au regard de l'importance croissante des dépenses de personnel dans le Budget de l'Etat et compte tenu de leur nature incompressible, le Gouvernement a souhaité mettre en place une politique de stabilisation des effectifs. Toutefois, la Commission s'interroge sur l'efficacité d'une telle mesure et sur les modalités réelles de sa mise en œuvre au regard des créations de postes intervenues en cours d'année. En effet, malgré la pratique du « gel

intelligent » qui consiste à éviter le remplacement systématique des postes vacants lors des départs à la retraite et le redéploiement d'effectifs, 9 postes ont été créés.

Dans ce cadre et dans un souci de préservation des finances publiques, la Commission fait savoir qu'elle se prononce en faveur d'une stabilisation absolue des effectifs, à l'exception du vivier, cette dernière devant être compensée par une action toujours soutenue de la formation du personnel de l'Etat, laquelle doit être envisagée dans le cadre de la modernisation de l'Administration.

De plus, la Commission fait part de l'extrême vigilance qu'elle entend consacrer à la conservation des avantages acquis pour les fonctionnaires, notamment en matière d'avancement, de retraite et d'avantages sociaux.

Les charges liées aux fournitures, services extérieurs et travaux, habituellement en progression constante, inversent la tendance et diminuent de 2,6 %, mais conservent néanmoins leur progression sur 2010, soit + 4,6 %.

Cette minoration résulte d'un effort réalisé par l'ensemble des services administratifs sur les frais de fonctionnement qui affichent une baisse globale de 5 %, soit - 1,4 million d'euros. Ces économies ont été corroborées par une diminution de -1,8 million d'euros des dépenses de travaux et d'entretien des bâtiments publics et du mobilier et matériel des services (- 500 000 euros).

Ainsi, on constate que le Gouvernement est entré dans une démarche de réduction sensible de ses frais de fonctionnement qui s'inscrit dans la droite ligne des mesures à mettre en œuvre et préconisées par la Commission des Finances lors de l'élaboration du Budget Primitif.

A ces charges de fonctionnement propres aux Services de l'Etat s'ajoutent les dépenses induites par les services publics concédés qui enregistrent une inscription modificative de - 215 000 euros. Bien que le Budget Rectificatif constate une très légère diminution de ces postes, la Commission souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur l'augmentation très préoccupante des charges liées à l'assainissement, au nettoyage de la ville et au réseau urbain.

En effet, depuis 2005, les charges allouées à l'assainissement de la ville ont quasiment doublé et sont passées de 11 millions d'euros en 2005 à près de 20 millions d'euros en 2010, pour une valorisation de 23 millions d'euros au Budget Rectificatif de cette année.

De même, les dépenses dédiées aux transports publics étaient de 2,7 millions d'euros en 2005 et atteignent 7,3 millions d'euros en clôture de l'exercice 2010 pour une estimation de 8,3 millions d'euros au Budget Rectificatif 2011.

La Commission salue le travail réalisé dans ces deux domaines et l'amélioration qualitative qui en a résulté dans la vie quotidienne des usagers, donc des Monégasques et résidents. Il n'en demeure pas moins que, d'une part, un niveau satisfaisant de service public a été atteint et, d'autre part, un renforcement de ces mesures ne saurait être envisagé dans le contexte actuel de recherches d'économies, soit une augmentation de 15 % par rapport au réalisé 2010.

Pour la première fois depuis 2003, les dépenses d'interventions publiques sont estimées en baisse de 1,36 % sur le Budget Primitif, bien que l'on puisse constater, cependant, une augmentation de près de 10 % par rapport au réalisé 2010.

Toutefois, si l'on s'attache à étudier plus en détail cette catégorie de dépenses, certains points appellent des observations de la part de la Commission.

Force est de constater que cette diminution ne saurait faire oublier l'importance que prennent chaque année les dépenses d'interventions publiques dans le budget de l'Etat. Ainsi, bien que leur part n'ait progressé que de deux points (25 % des charges globales), leur volume est passé de 138 millions d'euros en clôture de l'exercice 2003 à 226 millions d'euros aux estimations rectificatives de l'exercice 2011.

S'agissant du domaine social, on observe une réduction des dépenses induite par la poursuite de la baisse de la subvention allouée au C.H.P.G. tant au niveau du fonctionnement (-1,47 million d'euros) suite aux mesures de rigueur instaurées par la nouvelle équipe dirigeante, que de l'équipement (- 1 million d'euros).

En revanche, un complément de subvention est alloué à la résidence « A Qietüdine » portant le besoin annuel de fonctionnement de cet établissement à près de 500 000 euros, pour 42 résidents dont 11 Nationaux. La Commission encourage le Gouvernement à poursuivre sa réflexion en vue d'améliorer la fréquentation de la résidence dans la perspective d'obtenir un autofinancement, ainsi que cela avait été prévu initialement.

D'un point de vue général, la Commission met en garde contre la conception des établissements à caractère social ou public qui semblent inadaptés aux usagers ou générateurs de frais de fonctionnement importants. Ainsi, à l'instar de la résidence « A Qietüdine » on peut relever la subvention du Foyer Sainte Dévote qui s'élève à près d'1 million d'euros en raison principalement de la configuration de l'immeuble choisi, sur plusieurs étages, qui nécessite un organigramme conséquent pour son fonctionnement alors que le nombre de pensionnaires est plutôt limité (11 en 2011).

On observe, par ailleurs, les crédits alloués à l'A.N.L. qui ne cessent de progresser depuis ces dix dernières années, passant de 4,3 millions d'euros en clôture d'exercice 2001 à 9,2 millions d'euros aux estimations rectificatives de 2011. Votre Rapporteur reviendra plus loin sur ces données.

La Commission souhaite également évoquer les subventions allouées à l'achat de véhicules hybrides dans le cadre de la politique d'aide au développement durable. Il lui semble que dans ce contexte de recherche d'économies, les modalités d'attribution de ces primes mériteraient fortement d'être révisées en instaurant un plafonnement de l'aide de l'Etat par rapport au prix du véhicule acheté, niveau au-delà duquel il serait indécent de consacrer des deniers publics à leur acquisition. A titre d'exemple, faut-il distribuer des primes de plusieurs milliers d'euros pour l'achat de véhicules de luxe dont la valeur de certains dépasse les 150 000 euros ?

Dans le même esprit, la Commission souhaiterait que le règlement des bourses d'études et de perfectionnement de langues étrangères fasse l'objet d'une révision. Il semble anormal de faire bénéficier d'une bourse forfaitaire des familles disposant de plusieurs centaines de milliers d'euros de revenus annuels et ce, dans un souci d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Par ailleurs, dans le domaine culturel, soit des coupes ont été opérées, soit de nombreuses associations ont restitué des crédits non utilisés et ont accepté de soutenir l'effort souhaité par le Gouvernement. Ainsi, on peut souligner, en premier lieu, la restitution de 2,9 millions d'euros sur les frais d'exposition du Grimaldi Forum, la baisse de 500 000 euros des contributions aux frais d'occupation des salles de spectacle du Grimaldi Forum et de la Salle Garnier induite par l'ajustement au nombre de jours réels d'occupation des entités culturelles, et enfin le reversement de 200 000 euros de la subvention de l'Orchestre Philharmonique. Il convient toutefois de moduler ces propos en précisant que selon la Refonte Organique du Budget, les crédits alloués à la culture sur le Budget de l'Etat, quelle que soit leur nature (fonctionnement, interventions publiques ou équipement), est en progression de près de 7 % par rapport aux estimations primitives et de plus de 12 % par rapport au réalisé 2010.

Le domaine international et le domaine sportif ont également fait l'objet d'une réduction respective de 5,6 % et 2 %, à la restitution des sommes non utilisées par la Coopération Internationale en raison des décalages de paiements, ainsi qu'aux bons résultats du Grand Prix de Formule 1.

Enfin, comme chaque année, ce sont les dépenses d'équipement qui constituent la variable d'ajustement budgétaire avec une baisse de près de 23 %, soit - 56,8 millions d'euros. Il est important de souligner que l'enveloppe dédiée à l'équipement dans le cadre d'un budget rectificatif (194,4 millions d'euros) est la plus faible depuis 2003. Il convient également de préciser que le montant de la baisse prévue au Budget Rectificatif est sensiblement identique à l'enveloppe des reports de crédits (55 millions d'euros).

Les dépenses d'investissements ont fait l'objet de fortes réductions à la fois sur les opérations de travaux (- 51 millions d'euros) et sur les crédits d'acquisition (- 4,5 millions d'euros).

Compte tenu des choix qui ont été faits ces dernières années, du surcoût engendré par certaines opérations et de leur faible niveau de rentabilité, la Commission souhaite que le Gouvernement privilégie, dans les prochaines années, les opérations susceptibles de générer des recettes ou d'améliorer sensiblement le développement de l'économie locale. Ainsi, la Commission s'attachera particulièrement à examiner, dans le cadre du prochain Budget

Primitif et des suivants, les nouvelles opérations inscrites au plan d'équipement triennal ainsi que les réévaluations du coût global de celles déjà inscrites susceptibles d'en obérer la rentabilité.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 5 juillet dernier présentant les grandes lignes du Budget Rectificatif, le Gouvernement se félicitait car pour la première fois depuis de nombreuses années, les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques affichaient une baisse par rapport au Budget Primitif. Même si cette baisse constitue un signal important et, comme l'a précisé le Gouvernement, présente un caractère pédagogique en vue du prochain Budget Primitif, elle n'est que théorique et il devient urgent au regard de la conjoncture et des perspectives de croissance que le Gouvernement mette en œuvre les mesures nécessaires pour réduire structurellement les dépenses publiques.

Lors des derniers budgets, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait soulevé le rythme de progression inquiétant des dépenses publiques. En vue du Budget Primitif de 2012, le Gouvernement devra procéder aux arbitrages nécessaires afin d'optimiser les dépenses publiques, c'est-à-dire dépenser mieux et moins sans pour autant mettre en péril la croissance ou rompre les équilibres sociaux.

Compte tenu de ce constat, la Commission tient également à souligner la nécessité, pour les placements du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) d'afficher des rendements nettement positifs afin de permettre à ce dernier de jouer son rôle initial en comblant tout ou partie du déficit.

A cette occasion, la Commission se félicite de l'action du Conseiller de Gouvernement aux Finances qui, dès son arrivée, a su prendre à temps les décisions permettant de réduire dans le portefeuille des liquidités du Fonds de Réserve, et plus particulièrement du Fonds Monaco Pléiades, l'exposition aux dettes souveraines des pays périphériques. Néanmoins, face à l'évolution de la conjoncture de la zone européenne et au récent abaissement de la note de la dette à long terme de l'Italie, la Commission incite le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie à anticiper un éventuel effet de contagion à toute la zone euro en réduisant autant que faire se peut l'exposition globale aux dettes souveraines des pays aujourd'hui en difficulté.

Par ailleurs, le Conseil National reste dans l'attente d'une prochaine réunion de la Commission de Placement des Fonds durant laquelle le Gouvernement devrait faire part de sa nouvelle stratégie d'investissement et de réallocation d'actif qui avait été annoncée lors de la dernière réunion du mois de mai.

Pour conclure sur les dépenses, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale réitère son inquiétude face à l'accroissement de la part des dépenses ordinaires dans le Budget de l'Etat ; pour la plupart, celles-ci constituent des charges pérennes qui ne cesseront de croître dans les années à venir. Même si la Commission n'est pas favorable à la mise en œuvre d'un processus d'austérité budgétaire qui pourrait affaiblir les perspectives de croissance, elle insiste sur la nécessité de réduire et optimiser certaines dépenses. A terme, c'est la croissance qui atténuera les problèmes budgétaires, mais le rythme de progression des frais incompressibles de l'Etat pourrait sérieusement entamer les effets vertueux de la croissance sur les finances publiques du pays.

Ainsi, votre Rapporteur souhaite voir se concrétiser dans les grands équilibres budgétaires la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles activités sources de recettes et de contenir le niveau des dépenses, volonté qu'il sera à même d'évaluer lors du prochain Budget Primitif pour l'exercice 2012.

Durant la préparation des questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Rectificatif pour l'année 2011 et les réunions privées avec le Gouvernement ayant permis d'approfondir ses réponses, beaucoup de sujets ont été renvoyés aux débats à venir sur le Budget Primitif de 2012. D'une certaine façon, ce Budget Rectificatif retrouve la place qui est la sienne, à savoir celui d'un instrument adopté en cours d'exercice budgétaire pour modifier certains aspects du budget arrêté pour l'exercice en question.

Néanmoins, les chiffres et la technique ne doivent pas faire écran aux choix politiques qu'ils conditionnent et il appartient aux Elus, responsables de leurs engagements devant les

Monégasques, d'en apprécier le contenu et d'approuver, de sanctionner ou de proposer des orientations différentes.

S'agissant tout d'abord des choix du Gouvernement en matière de logement, votre Rapporteur souhaite rappeler qu'au début de la mandature, l'accord des volontés qui avait été trouvé entre le Conseil National et le Gouvernement Princier prévoyait de construire 700 nouveaux logements sur sept ans, dont 500 logements durant la mandature 2008/2013.

Pendant près d'une année, les attermolements du Gouvernement sur le choix de la localisation du futur hôpital ont failli compromettre cet engagement que la majorité du Conseil National avait pris devant les Monégasques lors des élections de 2008. Chacun garde en mémoire l'activisme du Président du Conseil National, Jean-François ROBILLON, soutenu par une partie des élus lors des débats du Budget Primitif 2011 pour sauver l'opération Tamaris et faire respecter le calendrier de livraison des opérations Rainier III et Canton.

A l'occasion des séances privées de préparation du Budget Rectificatif 2011, le Gouvernement a ainsi précisé que la construction des logements domaniaux sur l'îlot Rainier III se poursuit sans retard. La livraison des 121 premiers logements, ceux de la tranche 1, est programmée en février 2012 et le solde des 116 logements de la tranche 2 au 1^{er} trimestre 2013.

S'agissant de l'îlot Canton, l'attribution du marché de travaux pour la construction des 68 logements était toujours en cours au mois de juillet dernier et il était indiqué à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que la livraison des logements restait programmée au troisième trimestre 2013. En ce qui concerne cette dernière opération, il serait souhaitable que le Gouvernement informe les élus de l'état de la procédure d'attribution du marché de travaux qui ne doit souffrir d'aucun retard.

Concernant l'opération Tamaris, la Convention de Promotion Immobilière a été signée le 15 février 2011 avec le promoteur en vue de la réalisation de 63 logements domaniaux essentiellement de type T2, dont la pénurie est évidente à chaque Commission d'attribution depuis plusieurs années. Les travaux avaient été annoncés par le Gouvernement en septembre 2011 après le désamiantage et la déconstruction des immeubles HBM Pasteur. Or, chacun aura pu constater qu'il reste encore un bloc à démolir au jour de la rédaction du présent

rapport et que les travaux de construction n'ont toujours pas débuté. Ces nouveaux retards conduisent votre Rapporteur à s'interroger sur les capacités du Gouvernement à respecter le calendrier de livraison de cette autre opération également arrêtée au troisième trimestre 2013.

Il faudra attendre l'année 2014 pour la livraison des 177 appartements de la Tour Odéon. Votre Rapporteur souligne qu'entre 2009 et 2012, aucune livraison de logements domaniaux n'est intervenue, ce qui a conduit à une forte augmentation du nombre des demandeurs qui est de près de 450 pour la livraison de la première tranche de l'îlot Rainier III, soit 121 appartements.

Le Conseil National regrette l'incapacité du Gouvernement à programmer des livraisons régulières, sinon annuelles, de nouveaux logements domaniaux. Ce constat est d'autant plus critiquable qu'il semble être partagé par les propres Services du Gouvernement qui, dans une des réponses aux questions de la Commission des Finances, expliquaient l'augmentation de l'enveloppe allouée à l'Aide Nationale au Logement par, je cite : « l'absence de livraison importante de logements domaniaux pour les années 2010 et 2011 ».

A ce propos, les chiffres qui nous ont été communiqués par le Gouvernement pour l'année 2010 sont éloquentes. En effet, il faut savoir qu'un allocataire de l'ANL logé dans les Domaines coûte en moyenne seulement 346 euros par trimestre à l'Etat, alors que la facture s'élève en moyenne à 1 750 euros lorsque le même allocataire est logé dans le secteur libre, soit cinq fois plus cher ! Ainsi, il faut savoir que si les locataires des Domaines représentent 70 % des demandeurs d'ANL, 65 % de l'enveloppe consacrée à cette allocation sont versés à des locataires du secteur privé, soit par exemple 5,5 millions d'euros sur le Budget exécuté de 2010.

Outre le fait incontestable que la construction de logements domaniaux enrichit le patrimoine de l'Etat et génère des recettes par la perception des loyers ou la signature d'un contrat « Habitation-Capitalisation », les chiffres démontrent qu'il est préférable de loger une famille monégasque dans les Domaines plutôt que dans le secteur libre. D'abord parce que l'ANL versée à cette famille sera divisée par 5, ensuite parce qu'au lieu d'enrichir des propriétaires du secteur libre, les fonds publics resteront dans les caisses de l'Etat. Le dogme

visant à réduire, voire à stopper les livraisons d'appartements domaniaux soutenu par une minorité conservatrice, qui voudrait mettre un terme à la politique de construction initiée en 2003, serait une régression sociale gravement préjudiciable pour les finances publiques.

S'agissant des contrats habitation-capitalisation, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se réjouit qu'à ce jour, 407 familles monégasques puissent en bénéficier. Ceci démontre bien qu'il y avait une attente parmi nos compatriotes et que le dispositif qui a été voté leur donne satisfaction. Toutefois ce dispositif pourrait être amélioré.

En effet, nombreux sont les compatriotes, et notamment les jeunes couples, qui ont fait part à leurs Elus des difficultés à réunir l'apport obligatoire de 15 % que le Conseil National et le Gouvernement avaient délibérément fixé dans l'Ordonnance Souveraine d'application afin de conserver la liberté de le modifier à la baisse en cas de difficulté au terme d'une année d'application de la loi.

Il apparaît clairement aujourd'hui que le seuil de cet apport devrait être substantiellement abaissé et le Conseil National souhaiterait que le Gouvernement revienne d'ici au Budget Primitif 2012 avec des propositions.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas, comme certains se plaisent à le faire croire, de baisser le prix des appartements et de faire un cadeau aux Monégasques, mais bien de modifier les modalités de paiement en abaissant l'apport initial, ce qui augmentera mécaniquement le montant des mensualités.

Dans son rapport sur le Budget Primitif 2011, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait rappelé que le logement des enfants du pays est un engagement constant depuis 2003 de la majorité du Conseil National et qu'il mérite toute l'attention du Gouvernement afin de trouver, dans des délais raisonnables, une issue conforme à l'intérêt général. Cet engagement fait d'ailleurs partie des objectifs fixés par le Souverain, dans Sa feuille de route, à Son Gouvernement en indiquant que « des mesures de stabilisation des résidents et des salariés seront mises en œuvre ».

Certes, en 2008, le Gouvernement Princier avait pris l'engagement de mener plusieurs opérations pilotes d'ici à la fin de la mandature. Qu'en est-il depuis ? Votre Rapporteur est au

regret de faire le constat suivant : d'une part, un Gouvernement qui refuse la nécessité du maintien d'une population stable consubstantielle de l'identité monégasque et, d'autre part, qui n'a pas fait preuve de la volonté politique nécessaire à la création du secteur intermédiaire. Le simple rappel des faits va démontrer qu'en dépit de ce constat amer, votre Rapporteur n'est pas tombé dans la facilité d'un procès d'intention.

Ainsi, l'achat par l'Etat en 2009 de la Villa Ida pour 15 millions d'euros - alors que le secteur intermédiaire, tel qu'il avait été proposé par la majorité du Conseil National, ne devait entraîner aucune dépense publique - était censé permettre une première opération pilote.

Où en sommes-nous à la fin de l'année 2011 ? Nulle part ou presque. Après que le Président du Conseil National a qualifié de gadget cette opération dans la presse locale au printemps 2011, le Gouvernement devait revenir vers les Elus durant l'été.

Pour mémoire, dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2011, le Gouvernement s'était engagé à ce que, je cite : « une réunion de présentation du dispositif envisagé soit organisée avec le Conseil National dans le courant du premier trimestre 2011 ».

Il aura finalement dû attendre la Commission Plénière d'Etude du 5 juillet 2011, destinée à présenter les grands équilibres budgétaires du présent projet de Budget, pour que le Gouvernement explique les grandes lignes du montage de l'opération.

Il s'agirait donc de construire 30 appartements sur le site du 5 boulevard Rainier III ; l'opération serait confiée à un promoteur à travers un bail à construction. La durée du bail serait de 60 ans au plus, au terme desquels l'Etat récupérerait le bâtiment. Les loyers devraient être modérés et ces appartements réservés à certaines catégories d'enfants du pays définies par la loi n° 1.235 et précisées dans le cahier des charges auquel serait soumis le promoteur retenu.

Votre Rapporteur se permet de souligner l'emploi du mode conditionnel car l'Assemblée est encore en attente dudit cahier des charges, dont le projet aurait dû lui être communiqué après une dernière rencontre fin juillet avec les promoteurs. Les Elus sont

d'autant plus impatients de prendre connaissance de ce document qu'il doit leur indiquer très précisément tous les paramètres de l'opération.

Au-delà du fait que le Gouvernement a tardé pour présenter un projet à l'Assemblée, l'opération-test Villa Ida a malgré tout le mérite d'exister. Mais si elle sort un jour de terre, ce sera bien grâce à l'acharnement du Conseil National.

Cependant, votre Rapporteur se pose encore la sempiternelle question des échéances : choix du promoteur, signature du contrat, démarrage effectif de l'opération et date de livraison. Quand donc les Elus seront-ils destinataires d'éléments précis et, surtout, définitifs ? Car, d'étude en étude, d'engagement en engagement, depuis le début de la législature, rien n'a vraiment commencé. « Les enfants du pays ont droit de cité à Monaco » : cette phrase du Prince Rainier III doit nous rappeler sans cesse la nécessité de conserver chez nous cette population stable qui fait aussi la richesse et l'âme de notre pays.

Dans son rapport sur le Budget Primitif 2011, la Commission avait pris parti en faveur de la relance de toutes les opérations publiques, mixtes ou privées, qui étaient prévues sur les différents terrains de l'Etat : Testimonio, Annonciade, anciens terrains ferroviaires. En effet, sur tous ces terrains et notamment sur l'îlot Charles III étaient prévues et avaient été annoncées de très importantes livraisons de planchers commerciaux et de bureaux qui font aujourd'hui cruellement défaut aux investisseurs étrangers qui souhaiteraient s'installer en Principauté.

Dans sa réponse, le Gouvernement avait soulevé qu'il existe bien des surfaces disponibles pour l'accueil des investisseurs puisque, en décembre 2010, il avait recensé environ 8.000 m² de surfaces de bureaux sur le marché.

Il ressort pourtant des nombreuses candidatures de commerçants, d'industriels ou d'entrepreneurs qui se trouvent systématiquement en concurrence à l'occasion des différentes consultations de la Commission d'attribution des locaux commerciaux et industriels domaniaux, que les besoins sont très loin d'être satisfaits.

Votre Rapporteur comprend parfaitement que dans la période budgétaire tendue que nous connaissons depuis la crise de 2008, il ne soit plus possible de mener de front à la fois les travaux d'infrastructures, d'équipements et d'investissements qui seraient nécessaires.

C'est pourquoi la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite que le Gouvernement lui présente un programme de construction faisant des investissements rentables une priorité absolue sur les autres équipements publics.

A ce titre, la Commission propose que soient lancés les travaux du Centre Commercial de Fontvieille qui permettront à terme un doublement des surfaces commerciales ainsi que la création d'un complexe cinématographique et d'une liaison directe entre cet espace commercial et celui qui sera situé dans l'Opération Rainier III. Pour que ces espaces soient une réussite, il faudra que le Gouvernement travaille en étroite relation avec les représentants des professionnels concernés, ainsi qu'avec les milieux culturels. En effet, le choix des enseignes commerciales et de l'exploitant cinématographique seront déterminants dans la réussite de cette opération qui pourrait générer d'importantes recettes pour l'Etat.

De même, en ce qui concerne l'urbanisation des délaissés de la SNCF, le Gouvernement devrait profiter du délai restant avant le renouvellement de la concession de service public de collecte et de traitement des résidus urbains et assimilés, pour mener une ultime réflexion avec les communes voisines et évaluer l'opportunité de la reconstruction d'un incinérateur sur le territoire de la Principauté.

S'agissant du marché de la Condamine à propos duquel certains espèrent, depuis quelques jours, une récupération politique sur le dos des Elus de la Commune et des commerçants, au mépris du caractère confidentiel des informations reçues du Gouvernement lors des séances privées du Conseil National, un rappel des faits loin de toute polémique est important.

En novembre 2010, lors d'une Commission Plénière d'Etude consacrée aux grands travaux, au chapitre consacré au marché de la Condamine, le Gouvernement présentait au Conseil National un certain nombre de constats qui avaient été partagés par l'ensemble des Elus :

- 1) Un marché couvert peu animé et à la fréquentation déclinante ;
- 2) Une organisation intérieure non optimale pour le fonctionnement de certains commerces ;
- 3) Des accès peu incitatifs et une lisibilité médiocre ;
- 4) Un ensemble trop fermé sur lui-même et qui ne participe pas à l'animation du quartier.

Rappelons que des travaux importants et coûteux avaient été entrepris il y a un peu plus d'une quinzaine d'années pour la rénovation du marché sans pouvoir enrayer son déclin.

De nouveaux travaux de rénovation qui intégraient la refonte de la Place d'Armes et du Marché étaient donc estimés à 17,6 millions d'euros. Il ressort des récents débats du Conseil Communal que cette enveloppe a été revue à la baisse en avril 2011 et ramenée à environ 7 millions d'euros.

Il est donc temps que le Gouvernement prenne une position définitive sur le calendrier de ces travaux, tout en prenant garde à ce que le choix d'un programme de rénovation inadapté aux besoins des professionnels et de la clientèle ne conduise à un nouveau gaspillage des fonds publics. Par ailleurs, la Mairie devra ensuite faire les choix pour une offre commerciale qui puisse répondre aux attentes des consommateurs et redonne à ce quartier un nouveau souffle commercial.

Afin d'en terminer avec ces observations et demandes relatives aux investissements que la Commission considère comme étant prioritaires, et afin de permettre au Gouvernement de lancer rapidement ces opérations essentielles pour le développement des recettes de l'Etat, votre Rapporteur a souhaité mettre en parallèle à ces suggestions de dépenses, des propositions d'économie.

Il ressort des réponses du Gouvernement aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que des gisements d'économie se chiffrant en dizaines de millions d'euros pourraient être trouvés chaque année par une plus grande vigilance du Service des Travaux Publics.

Si les exemples des retards des chantiers publics sont pléthore, à commencer par le futur bâtiment du Conseil National, votre Rapporteur souhaite retenir deux exemples qui sont totalement inacceptables.

S'agissant tout d'abord du chantier du nouveau Yacht Club, la Commission qui interrogeait le Gouvernement sur les conséquences financières du retard de ce chantier a été informée que « le groupement d'entreprises ENGECO / SOBEAM / SGTM, titulaire du marché du lot n° 1 " Terrassement – Soutènement – Gros Œuvre – VRD – Cuvelage ", a déjà présenté plusieurs mémoires de réclamation dont le montant global s'élève à environ 12 millions d'euros TTC ».

Rappelons également qu'à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude du 4 octobre 2006 durant laquelle le Conseil National avait souhaité obtenir une réactualisation du montant du chantier du Yacht Club, le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement avait indiqué, je cite : « que le coût du Yacht Club s'établira à 66 millions d'euros auquel il conviendra d'ajouter le coût d'un parking adjacent (...) dont le coût est estimé à 10 millions d'euros ».

Lors de la dernière majoration du programme triennal d'équipement pour 2011, 2012, 2013, nous en étions à près de 100 millions d'euros sans parking !

Si cette somme majorée des réclamations du promoteur venait à être surversée par l'Etat pour un chantier dont le coût avait déjà été jugé démesuré par les Elus, elle représenterait un dépassement de près de 50 millions d'euros, soit près 80 % de plus que l'enveloppe initiale ! C'est inadmissible !

En ce qui concerne ensuite le chantier du Centre de Gériatrie Clinique, le Budget Rectificatif 2011 fait apparaître une somme de 1,2 million d'euros supplémentaire car le projet initial de 2001 qui avait été validé par le Service des Travaux Publics et les architectes ne comportait pas de vestiaires au programme du bâtiment de Moyen et Long Séjours ! Il semble pourtant aberrant qu'au bout de 10 ans - certes après de multiples revirements sur la programmation et l'utilisation d'autres structures - on se rende compte de la nécessité de construire des vestiaires pour les 330 personnels qui travailleront dans cet établissement.

Dans une interview du mois de mai 2011, S.E. M. le Ministre d'Etat soulignait la nécessité de faire des économies structurelles en réduisant les frais de fonctionnement. Si des efforts sont souhaitables et sans doute possibles à la marge sur cette catégorie de dépenses, votre Rapporteur reste convaincu que la véritable variable d'ajustement demeure dans les dépenses de travaux publics.

Ainsi, il faut savoir que si l'on additionne les dépenses d'équipement, les reports de crédit et les dépenses d'entretien et de travaux, on note que l'Etat, sur le Budget Rectificatif de 2011, pourrait mobiliser sur des travaux publics la somme totale de 325 millions d'euros. Or, une gestion au plus juste, qui pourrait passer en amont par une mise en concurrence ouverte et systématique, permettrait sans mal d'obtenir des économies substantielles sur cette enveloppe globale de crédits. A titre d'exemple, 10 % d'économies représenteraient 32 millions d'euros soit plus du tiers du déficit annoncé par le Gouvernement.

Contrairement à certaines annonces démagogiques, il semble difficile de reporter ou d'annuler des dépenses sur les « Fournitures, Services extérieurs et travaux ». En effet, et pour que nos compatriotes comprennent ce que certains proposent : comment peut-on imaginer des économies sur l'entretien des façades des bâtiments publics, refuser par exemple la mise en place de rampes d'accès pour les personnes handicapées ou bien encore de laisser, pendant des semaines, voire des mois, les toilettes des bâtiments publics hors service.

Mais là aussi, un soin tout attentif devra être porté à ces chantiers pour pouvoir réaliser quelques économies à la marge.

Il n'est pas de rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui n'aborde le problème de la priorité nationale, véritable cheval de bataille de notre Institution.

A ce titre, le projet de loi réformant le statut de la Fonction Publique, qui devrait être déposé dans les prochains jours sur le Bureau de l'Assemblée, devrait permettre de renforcer la présence des Monégasques dans l'Administration de leur pays.

Il faut savoir que les statistiques publiées par l'IMSEE en 2011 démontrent que sur les 3 500 fonctionnaires et agents de l'Etat, seulement 1 066 sont de nationalité monégasque, soit moins du tiers. Interrogé par la Commission des Finances sur l'érosion des jeunes

nationaux dans un Service emblématique du Département des Relations Extérieures qui, après sa création en 2007, était constitué de 100 % de nationaux, le Gouvernement se justifiait en précisant que ce Service, je cite : « était toujours majoritairement constitué de Monégasques ». De plus, le Gouvernement ajoutait, je cite encore : « s'agissant plus précisément des avis de recrutement qui ont été publiés au Journal de Monaco en vue du recrutement ou du renouvellement des trois postes de Secrétaires des Relations Extérieures qui ne sont pas pourvus par des Monégasques, soit aucun Monégasque n'a présenté de candidature, soit aucun Monégasque ne remplissait les conditions requises ».

Votre Rapporteur, profite de cet exemple trop fréquent dans l'Administration monégasque pour rappeler la politique exemplaire mise en place par Stéphane VALERI à l'époque où il présidait le Conseil National et poursuivie depuis par Jean-François ROBILLON.

Le Conseil National est aujourd'hui le seul Service de l'Etat qui montre l'exemple en ayant des effectifs composés à 100 % de nationaux ou de conjoints. Par principe, lorsqu'aucun Monégasque ne postule sur un avis de recrutement ou ne correspond aux conditions de diplôme ou de compétences demandées, celui-ci est déclaré vacant.

C'est précisément ce qui s'est produit en 2010 et qui a permis, lors d'une nouvelle publication durant l'été 2011, de donner leur chance à deux jeunes compatriotes diplômés qui intégreront, prochainement, les équipes permanentes du Conseil National.

Le manque de respect de la priorité nationale, c'est au sein de la S.B.M., société où l'Etat est actionnaire à hauteur de près de 70 %, que la majorité du Conseil National le dénonce depuis plusieurs années.

Selon les dernières données communiquées par cette société, soulignons que le total des nationaux et conjoints employés dans l'hôtellerie et l'administration s'élève à 76 sur les 2 387 employés de ces secteurs. De même dans le secteur des jeux, la part des Monégasques et conjoints représente moins de 50 % du total des salariés.

Après les mouvements sociaux qui avaient été peu suivis au printemps dernier, la grande majorité des employés de jeux ayant préféré adopter une attitude responsable en raison

des difficultés économiques de la société, certaines décisions et erreurs stratégiques renforcent l'inquiétude et la défiance des employés et de leurs syndicats représentatifs.

En effet, comment justifier des efforts de la part des salariés qui observent impuissants à la dégradation de leurs conditions et de leur outil de travail, lorsque dans le même temps la Direction multiplie les postes d'encadrement de très haut niveau et donc les hauts salaires.

Aussi, les prises de participations massives dans les jeux en ligne qui tardent à porter leurs fruits et pénalisent les capacités d'investissement de la S.B.M. à Monaco, de même que les carences du marketing des jeux justifient toute l'attention du Gouvernement et du Conseil National.

Au milieu de l'été, le Gouvernement faisait part à la Commission des Finances que s'agissant du statut des jeux de table, les syndicats concernés ont été rendus destinataires d'un courrier les informant que les discussions sur ce thème reprendraient dès le mois de septembre.

Un groupe de travail devait se réunir régulièrement afin de porter ce projet à son terme. Il a été demandé à chacun des secrétaires généraux des syndicats de se rapprocher de leurs homologues avant le début des travaux afin de faire le point des éléments qui avaient constitué des points d'achoppement dans le précédent projet.

Il serait souhaitable que ces négociations entre la Direction et les syndicats aboutissent d'ici à la fin de l'année. En revanche, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se doit de dénoncer la tentative de récupération politicienne entreprise collectivement par certains Elus de la minorité du Conseil National qui ont adressé ces derniers jours une lettre à chacun des responsables syndicaux sur papier en-tête de l'Institution sans en informer ne serait-ce que leurs collègues, membres de la Commission Mixte S.B.M..

Autre société monopolistique contrôlée par l'Etat, la Société d'Exploitation des Ports s'est récemment illustrée en voulant imposer sans discussion préalable aux petits plaisanciers monégasques une augmentation tarifaire de leur place dans le port qui en trois ans devait s'élever à 400 %.

Si un rehaussement raisonnable des tarifs semble indispensable, de même que des mesures contraignantes pour faire disparaître les épaves des ports de Monaco, il ne saurait être question de sacrifier les Monégasques les plus modestes sur l'autel de la rentabilité. Ces mesures sont d'autant plus inacceptables qu'à l'occasion du vote de la loi transférant le monopole d'exploitation des ports à la S.E.P.M., la majorité du Conseil National avait reçu des garanties en ce sens.

C'est pourquoi votre Rapporteur souhaiterait que le Gouvernement fournisse aux Elus des explications sur les derniers développements de cette affaire et sur les mesures qu'il entend imposer à la S.E.P.M. pour que celle-ci maintienne des tarifs raisonnables pour la petite plaisance de loisir.

S'agissant des engagements pris en matière législative lors du vote du Budget Primitif 2011, le Gouvernement a finalement déposé à la fin du mois d'août le projet de loi tant attendu sur la transmission de la nationalité monégasque par mariage, comme il s'y était engagé. Votre Rapporteur souligne que ce texte répond en tout point au programme de la majorité élue en 2008. En effet, malgré les évolutions obtenues depuis 2003, le droit monégasque de la nationalité continue de comporter certaines inégalités manifestes, notamment entre les hommes et les femmes. Ainsi, une femme de nationalité monégasque est dans l'impossibilité de transmettre cette nationalité à son mari, lequel ne peut devenir monégasque qu'après naturalisation. Le projet de loi entend corriger cette situation. Ce faisant, le délai exigé comme condition de cette transmission se trouve porté à dix ans, tant pour les hommes que pour les femmes. Etant donné que la nationalité obtenue par mariage ne peut elle-même être transmise à un nouveau conjoint ou aux enfants, le projet de loi érige le cumul de nationalités en principe et soumet l'acquisition de la nationalité monégasque par mariage à l'engagement de ne pas perdre sa nationalité d'origine. Les hypothèses d'apatridie se trouvent ainsi écartées conformément aux engagements internationaux de la Principauté.

Enfin, avant de conclure son rapport la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaiterait revenir sur la première et sans doute la plus importante des questions qu'elle avait posées au Gouvernement dans le cadre de ce Budget Rectificatif pour 2011.

Interrogé sur la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et retraités de la Fonction Publique par rapport à l'inflation, le Gouvernement avait indiqué dans sa réponse que, je cite : « les revalorisations de traitement indiciaire de la Fonction Publique sont pratiquées régulièrement ; elles impactent les actifs et les retraités de la même manière. Le niveau de revalorisation vise à maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Cette évolution doit s'entendre toutefois de manière globale, compte tenu des montants en jeu et de leur impact sur le budget de l'Etat ».

Contrairement à ce qu'il s'est passé jusqu'à présent, le Gouvernement a laissé entendre à la Commission des Finances que le point d'indice des fonctionnaires et agents de l'Etat, également applicable aux retraités de la Fonction Publique qui a été augmenté de 0,8 % au mois de juillet pourrait, à la fin de cette année, ne prendre en considération qu'une partie de l'inflation qui se situe actuellement à 2 %.

Cette question le Gouvernement a d'ailleurs souhaité la renvoyer, je cite à nouveau : « au moment des débats du Budget Primitif 2012 au regard de l'évolution de la situation économique ».

Or, du point de vue des Elus de la majorité, il ne saurait y avoir de débat sur une régression sociale car le blocage des salaires et des retraites de la Fonction Publique entraînerait une perte du pouvoir d'achat inacceptable.

C'est pourquoi, il conviendra que le Gouvernement prenne une position définitive dès les débats de ce Budget Rectificatif et l'engagement que sur l'année 2011, l'évolution du point d'indice des traitements de la Fonction Publique aura reproduit l'inflation dans sa totalité.

Dans sa conclusion sur le Budget Primitif 2011, votre Rapporteur soulevait que la période d'incertitude que nous traversons est favorable aux changements et notamment à celui qui permettrait de laisser en Principauté plus de place à l'initiative privée. Pour ce faire, nous devons intellectuellement sortir peu à peu de l'économie dirigée qui nous pousse à nous retourner systématiquement vers l'Etat dès que les choses vont mal, ce qui conduit inévitablement à une accélération des dépenses.

Pour la première fois depuis des années, le Gouvernement a réussi à stabiliser voire à réduire ses dépenses ordinaires entre le Budget Primitif 2011 et le Budget Rectificatif 2011. Cet effort de maîtrise de la dépense publique conduite sous la houlette du Conseiller de Gouvernement pour les Finances doit être saluée car elle est un petit pas vers un retour à un équilibre budgétaire annoncé pour dans trois ans par le Ministre d'Etat.

A la fin du mois d'août 2011, les recettes encaissées par l'Etat depuis le 1^{er} janvier de la même année étaient en progression de près de 9 % sur l'année précédente. Aucun pays situé dans la zone euro ne peut afficher une telle croissance de ces recettes et ce, malgré la forte baisse des recettes de TVA du compte de partage avec la France.

Malgré ces bons résultats économiques dont la Commission des Finances et de l'Economie Nationale espère qu'ils se confirmeront jusqu'à la fin de l'année, le niveau du déficit budgétaire reste très élevé.

Au vu des résultats de l'économie monégasque, il est hors de question dans un pays qui n'a pas de dette publique et dont la seule partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel permettrait de couvrir vingt années d'un déficit annuel de 100 millions d'euros, de sacrifier le pouvoir d'achat et le bien être des Monégasques.

Aussi, sous réserve de réponses satisfaisantes du Gouvernement sur l'ensemble des questions posées au fil de son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et, en particulier, sur l'abaissement du seuil d'apport du contrat « Habitation-Capitalisation », sur la mise en place du secteur intermédiaire, le maintien d'une petite plaisance et du pouvoir d'achat des titulaires, agents et retraités de la Fonction Publique, votre Rapporteur vous invite au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à vous prononcer favorablement sur le projet de Budget Rectificatif 2011.